

COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DE SEINE SAINT DENIS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mercredi 28 février 2018 au golf de Rosny-sous-Bois

Le mercredi 28 février 2018 à 19h30, les membres du Comité Départemental de Golf de Seine Saint Denis, Association déclarée à la préfecture de Seine Saint Denis le 17 mars 2000 (W931005016), dont le siège social est à Rosny-sous-Bois, Golf de Nanteuil; 12 rue Raspail, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation adressée par courriel, à tous les membres de l'Association le 11 février 2018 et publication sur le site du Comité le 8 février.

Présents :

Madame Nicole VIEILLE	Présidente de l'ASTSCAF BOBIGNY (nb de voix=1)
Monsieur Serge BOURLIER	Président de l'AS de Rosny sous Bois (nb de voix=8)

Etaient également présents sans pouvoir :

Monsieur Gilbert VEYRAN	Président du bureau du CD - Rosny
Monsieur Michel VARNIER	Trésorier du bureau du CD - Rosny
Monsieur Allain PIQUET	Membre du bureau du CD - Rosny
Madame Flavie CAPITAINÉ	Membre du bureau du CD – La Poudrerie
Monsieur Axel HUMBERDOT	La Poudrerie

L'ordre du jour est le suivant :

- Lecture et approbation du rapport moral,
- Lecture et approbation du rapport sportif,
- Lecture et approbation du rapport financier,
 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017,
 - Affectation du résultat,
- Fixation du montant de la cotisation 2018,
- Budget prévisionnel 2018,
- Questions diverses

Monsieur Gilbert VEYRAN, en sa qualité de Président du Comité Départemental préside la réunion.

Monsieur Serge BOURLIER, en sa qualité de Secrétaire du Comité Départemental, assure les fonctions de secrétaire.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les statuts, le CR de la précédente AG, la convocation et l'ordre du jour, et constate que, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable, 2 associations membres sont présentes pour un total de 9 voix sur 33 pour l'ensemble du département. Aucun quorum n'étant requis, l'Assemblée peut délibérer normalement.

● **Rapport moral :**

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport moral, en approuve les termes et donne quitus au Bureau du Comité départemental pour l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée par les associations présentes (9 voix).

- **Rapport Sportif :**

Après lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport sportif retraçant les manifestations organisées par le Comité Départemental et les principaux résultats obtenus par des A.S. du département.

Cette résolution est adoptée par les associations présentes (9 voix).

- **Comptes de l'exercice 2017 :**

M. Michel Varnier, trésorier du CD, développe devant l'Assemblée, le rapport financier du dit exercice ainsi que les comptes, annexés aux archives de l'Assemblée.

Après les précisions apportées, ce rapport financier est adopté par les associations présentes (9 voix) donnant ainsi quitus de gestion au bureau du C.D.

Puis l'affectation du résultat (soit une perte de 633,32€) au fonds social est aussi approuvée par les associations présentes.

- **Fixation du montant de la cotisation annuelle :**

Sur proposition du Président, il est proposé de conserver un barème identique pour 2018 (soit 40 € pour les AS avec terrain et 20 € pour celles sans terrain). Cette proposition est approuvée par les associations présentes (9 voix).

- **Budget Prévisionnel 2018 :**

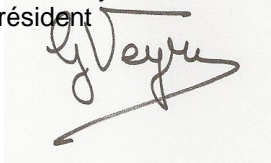
Le budget prévisionnel, d'un montant de 7 350 €, est annexé aux comptes 2017. Il est présenté et détaillé à l'Assemblée. Il est adopté par les associations présentes (9 voix).

- **Questions Diverses :**

- Présentation du calendrier 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.

Gilbert Veyran
Président



Serge Bourlier
Secrétaire

